

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Relevés des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2018_06_22 du 29 juin 2018, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
05/09/2019	Famille MURET	50 ans	4 882 €
06/09/2019	M. JAVOUREZ	30 ans	1145.80€
16/09/2019	Famille ENCINAS-CHAIX	30 ans	1145.80€
16/09/2019	Famille PELLERIN	30 ans	1145.80€
17/09/2019	Famille VALENTIN	30 ans	1145.80€
17/09/2019	Famille ESPIE	30 ans	1145.80€
24/09/2019	Famille PASSAQUIN-TARALLE	15 ans	151.60 €
20/09/2019	Famille VUILLEMIN	30 ans	1145.80€
30/09/2019	Famille CHEVALLIER-SORIANO	30 ans	1145.80€
17/10/2019	Famille ROUIT	30 ans	1145.80€
24/10/2019	Famille GRATAROLI	30 ans	1145.80€
24/10/2019	Famille REYNIER	30 ans	1145.80€
29/10/2019	Famille BORELY	50 ans	4882.00€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente de case de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
01/10/2019	Famille BUSSIERE	15 ans	503.10€
17/10/2019	Famille TONDU	15 ans	503.10€

Décision du 10 septembre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Famille EZ-ZOUITNI - ALAOUI : 687.49 € à rembourser.

Décision du 10 septembre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Famille GEORGELIN : 273.63 € à rembourser.

Décision du 10 septembre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Mme TULLE AGRAM : 1 145.80 € à rembourser.

Décision du 10 septembre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession trentenaire au profit de la Commune - Mme LAMBERT-PANNET : 383.48 € à rembourser.

Décision du 22 octobre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une case de columbarium pour une durée de quinze ans au profit de la Commune - Mme GUIGOU : 268.32 € à rembourser.

Décision du 28 septembre 2019 ayant pour objet la rétrocession d'une concession cinquantenaire au profit de la Commune - Famille MUTTONI : 702.82 € à rembourser.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour la fourniture de dalles Ruoms pour la rénovation des fontaines rue Carnot au niveau de la place Jules Ferry	Société d'extraction et de transformation de la pierre-SETP (21700 Comblanchien)	Pour un montant de 8 534 € HT.	4 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap pour les lots 3, 4 et 8 est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre. Il sera procédé au lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable sur le fondement de l'article R 2122-2 du code de la commande publique			9 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°1 DEMOLITION-VRD	Entreprise EYNAUD (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 14 031,77 € HT Durée de 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 qui sera délivré au titulaire du lot n°1 et communiqué à toutes les entreprises	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°2 MAÇONNERIE-GROS OEUVRE	Entreprise SAVY CONSTRUCTION (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 57 494,12 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°3 : ETENCHEITE	SEA ETENCHEITE (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 7 500 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°4 : BARDAGE-ISOLATION	Entreprise GECALPES (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 1 300 € HT. Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°5 MENUISERIES ALUMINIUM-SERRURERIES	Entreprise MIROITERIE GAPENCAISE (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 14 000 € HT. Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°6 CARRELAGE-FAIENCE	Entreprise CAVEGLIA MARCHETTO (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 5 995,20 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°7 MENUISERIES BOIS	Entreprise CHARLES MENUISERIES (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 2 928,91 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°8 PEINTURE	Entreprise MADDALON (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 3 112,12 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°9 ÉLECTRICITÉ	Entreprise ALP'MEDELEC (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 11 000 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard lot n°10 PLOMBERIE	Entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 18 943,38 € HT Durée de 4 mois	18 SEPTEMBRE 2019
Le marché subséquent n°1 pour la fourniture de gaz naturel pour un ensemble de points de comptage et d'estimation et de services associés pour le groupement de commande Gapençais	Société GAZ DE BORDEAUX	Marché conclu sans minimum et sans maximum, pour la période du 01/10/2019 au 30/09/2021. L'option prix révisable n'est pas retenue.	20 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la location de matériels techniques, scéniques et de personnels techniques intermittents des activités du spectacle Lot n°1 salle de spectacle du Quattro	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	Selon les seuils globaux de commandes suivants : Montant mini HT/an 20 000 € Montant maxi HT/an 110 000 € durée de 12 mois	24 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour la location de matériels techniques, scéniques et de personnels techniques intermittents des activités du spectacle lot n°2 au profit de la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	Selon les seuils globaux de commandes suivants : Direction de la Culture : Montant mini HT/an 20 000 € CMCL : Montant mini HT/an 6 000 € Direction de la Culture : Montant maxi HT/an 60 000 € C MCL : Montant maxi HT/an 20 000 € durée de 12 mois	24 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour les prestations de repas dans le cadre de la manifestation Gapençimes du 5 et 6 octobre 2019	Société A2R (05000 GAP)	Selon un montant de 12 727,27 € H.T.	26 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour l'Acquisition de véhicules utilitaires neufs, de démonstrations ou d'occasions lot n° 9 Fourgonnette	Société SARL ECLAT (05000 GAP).	Selon un montant global et forfaitaire de 10 417€ HT	30 SEPTEMBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°000025 de conception réalisation d'un parc de stationnement semi-enterré sur plusieurs niveaux sur le site de la Providence	Titulaire du marché Groupement RAGOUCY (Mandataire) - DUFAYARD - MILLET - C.E.T. - CANOPEE - ALP ETUDES (05110 LA SAULCE)	Acter la modification de deux membres du groupement ci-désignés la Société RAGOUCY et l'Atelier d'Architecture DUFAYARD souhaitant modifier la répartition de leur honoraires, sans impacter le montant global du marché et les délais	1 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap lot n°2 : Fourgon carrossé châssis bas à benne basculante	Société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 40 894 € HT Délai d'exécution de 16 semaines	3 OCTOBRE 2019
Avenant n°2 au marché n°051V18 de Travaux et réalisation de l'ouvrage de franchissement de la LUYE Liaison routière de PATAC- lot n°1 : Ouvrage Pont	Dont le titulaire est le Groupement ALLAMANNO (Mandataire) / FESTA SAS / NGE FONDATION (05120 L'ARGENTIERE - LA - BESSEE)	Montant initial du marché : 789 789,35 € HT. Prestations supplémentaires : 55 000 € HT. Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 844 789,35 € HT. Soit une augmentation de 6,96 % modification de la date de fin des travaux et de porter cette dernière au 30 septembre 2019.	10 OCTOBRE 2019
Consultation lancée pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la Ville de Gap	La consultation est déclarée infructueuse A l'issue de la consultation, deux offres ont été reçues. Considérant que les offres reçues sont inappropriées du fait que les véhicules ne répondent pas au diamètre de giration figurant dans le cahier des charges techniques		14 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

lot 1 "Camion porteur à bras de levage multi-caissons"	particulières		
MAPA pour le remplacement des TPE des bornes de sortie des parkings de Verdun, Muret, Desmichels et Central et des TPE des caisses des parkings de Verdun Surface et Central.	Société ORBILITY (Ex OSP HOLDING FRANCE) GENNEVILIER (92230)	Conclu pour un montant de 34 000 € HT et sera conforme au devis n°19.1143C du 9 octobre 2019.	14 OCTOBRE 2019
MAPA pour la réparation du groupe froid du stade de glace "Alp'Aréna"	Société EMC2 (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant de : 5 779.30 € HT, soit 6 935.16 € TTC ; transfert de charge du circuit pour évacuation de gaz incondensables, 2 138.40 € HT, soit 2 566.08 € TTC ; réparation du groupe froid N°2, 3 784,20 € HT, soit 4 541.04 € TTC : mise en place de pressostats de sécurité sur les groupes froids. TOTAL GÉNÉRAL : 11 701.90 € HT, soit 14 042.28 € TTC.	15 OCTOBRE 2019
MAPA pour la réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation et revente, sur le toit du stade nautique	Entreprise PROVENCE ECO ENERGIE (13670 SAINT ANDIOL)	Conclu pour les seuils suivants : Montant mini 75 000,00 € HT - Montant maxi 290 000 € HT.	15 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'acquisition d'un tapis de perche destiné au stade municipal.	Société DIMASPORT (77834 OZOIR-LA-FERRIERE)	Pour un montant de 8 916,18 € HT.	15 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Suite à la délibération du 30/09/2016 validant le principe et le programme du projet, la consultation est lancée le 25 juillet 2019 pour Création d'un Plan d'eau de loisirs comportant 21 lots. L'enveloppe prévisionnelle allouée pour ce projet est de 3,5 millions d'euros HT. A l'issue de la consultation 50 offres ont été reçues pour un montant total d'offres moins disantes d'environ 7 millions d'euros HT, révélant ainsi une inadéquation rédhibitoire de l'enveloppe au projet. Considérant les contraintes environnementales qui sont apparues et notamment la localisation du plan d'eau difficilement compatible au regard des enjeux écologiques, notamment de la ressource en eau. La consultation pour la création d'un plan d'eau de loisirs est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.			16 OCTOBRE 2019
La consultation lancée pour les travaux d'impression et de livraison de divers supports pour la Ville de Gap, son CCAS et la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE (6 lots) est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure, et notamment dans la définition des critères d'analyse des offres, qui aurait conduit à une inégalité de traitement des candidats.			17 OCTOBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000017 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boudodrome couvert - Lot n°2 : gros œuvre - maçonnerie - V.R.D. (travaux complémentaires, notamment sur les points suivants : tranchées extérieures, parvis du hall d'accueil, canalisations des eaux usées et le seuil en béton)	Groupement SAVY CONSTRUCTION / J.M.T.P. (05000 PELLAUTIER)	Incidence financière de l'avenant. Montant initial du marché : 136 919,68 € HT Montant total des prestations supplémentaires : 6 474,77 € HT. Nouveau montant de marché : 143 394,45 € HT. Soit une augmentation de + 4,73 %. Prolongement des délais. Délais d'exécution = 20 semaines. Durée des travaux supplémentaires = + 5 semaines. Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019.	18 OCTOBRE 2019

Avenant n°1 au marché n°2019000018 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boulodrome couvert lot n°3 : structure métallique / bardage / serrureries / menuiseries extérieures (travaux complémentaires liés notamment à la réalisation d'un éclairage naturel intérieur complémentaire donnant une ambiance lumineuse et équilibrée pour les aires de jeux et autres)	SAS PELLER CONSTRUCTION (05002 GAP)	Incidence financière de l'avenant. Montant du marché : 210 000,00 € HT. Prestations en plus-values : + 4 000,00 € HT. Nouveau montant du marché : 214 000 € HT. Soit une augmentation de + 1,90 %. Prolongement des délais : Délais d'exécution = 20 semaines. Durée des travaux supplémentaires = + 5 semaines. Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019.	18 OCTOBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000019 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boulodrome couvert lot n°4 : menuiserie - faux plafonds - cloisons (travaux complémentaires liés notamment à l'habillage de murs, la descente de joue et la chaufferie)	Groupeement P.N.R. - PLÂTRERIE NEUF ET RÉPARATION / SE CHARLES (05000 GAP)	Incidence financière de l'avenant. Montant du marché : 22 181,86 € HT. Prestations en plus-values : + 593,28 € HT. Nouveau montant du marché : 22 775,14 € HT. Soit une augmentation de + 2,67 %. Prolongement des délais : Délais d'exécution = 20 semaines. Durée des travaux supplémentaires = + 5 semaines. Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019.	18 OCTOBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000020 pour les travaux d'extension du Hall de la Blâche et la création d'un boulodrome couvert pour le lot n°5 : électricité - chauffage zone transitoire -V.M.C. (travaux complémentaires liés notamment à l'éclairage du bâtiment existant et à l'éclairage	S.A.R.L. ALP'MEDELEC (05000 GAP)	Incidence financière de l'avenant. Montant du marché : 21 000 € HT. Prestations en plus-values : + 1 276,70 € HT. Nouveau montant du marché : 22 276,70 € HT. Soit une augmentation de + 6,08 %. Prolongement des délais : Délais d'exécution = 20 semaines. Durée des	18 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

de la circulation intérieur)		travaux supplémentaires = + 5 semaines. Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019	
avenant n°1 au marché n°2019000021 pour les travaux d'extension du Hall de la Blèche et la création d'un boulodrome couvert pour le lot 6 : Plomberie - sanitaire / Chauffage Boulodrome (travaux complémentaires liés notamment au réseau des eaux usées et à la chaufferie)	GAPENCAISE DE CHAUFFAGE (05000 GAP)	Incidence financière de l'avenant Montant du marché : 28 941,47 €uros H.T. Prestations en plus-values : + 2 557,65 €uros H.T. Nouveau montant du marché : 31 499,12 €uros H.T. Soit une augmentation de + 8,84 %. Prolongement des délais : Délais d'exécution = 20 semaines. Durée des travaux supplémentaires = + 5 semaines. Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019.	18 OCTOBRE 2019
Avenant n°1 au marché n°2019000022 pour les Travaux d'extension du Hall de la Blèche - Création d'un boulodrome couvert lot n°7 : carrelage - faïence (nécessité de réaliser des travaux complémentaires liés notamment aux tampons étanches sur regards intérieurs)	Société MALCOR CARRELAGE (05260 ANCELLE)	Incidence financière de l'avenant Montant du marché : 10 296,90 € HT Prestations en plus-values : + 1 140 € HT Nouveau montant du marché : 11 436,90 € HT Soit une augmentation de + 11,07%. Prolongement des délais : Délais d'exécution = 20 semaines Durée des travaux supplémentaires = + 5 semaines Nouveau délai d'exécution = 25 semaines soit un date d'achèvement des travaux portée au 15 octobre 2019.	18 OCTOBRE 2019

MAPA pour l'acquisition de tables rectangulaires destinées à la salle de réception du stade de glace "Alp'Aréna".	Société JPS Distribution (05000 GAP)	Pour un montant de 2 499,90 € HT	22 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'Acquisition d'un Engin de déneigement et de débroussaillage pour les Services Techniques de la Ville de Gap	Société NOVA - MOTOCULTURE MERIDIONALE (13760 SAINT CANNAT)	Selon un montant global et forfaitaire de 57 000 € HT. pour une durée de 8 semaines	22 OCTOBRE 2019
MAPA pour la réparation de la surfaceuse du stade de glace "Alp'Aréna".	Société NTERNATIONAL BOAT SERVICE (06150 Cannes La Bocca)	Pour un montant de 5 061,66 € HT	22 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de chaises visiteurs destinées à la salle de réception du stade de glace "Alp'Aréna".	Société Bureau Vallée (05000 GAP)	Pour un montant de 3 147,50 € HT	22 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'achat de 3 stands bois pour la Ville de GAP	Société GED EVENT (42230 ROCHE LA MOLIERE).	Pour un montant global de 13 200 € HT.	23 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de pièces détachées destinées à la réparation de la surfaceuse du stade de glace "Alp'Aréna"	Société SYNERGLACE (68990 HEIMSBRUNN))	Pour un montant de 4 160,81 € HT	24 OCTOBRE 2019
MAPA acquisition de bancs destinés au Stade Nautique	Société PRUVOST SPORTS (27210 BEUZEVILLE) est retenue pour	Pour un montant de 3 539,49 € HT	29 OCTOBRE 2019
Annule et remplace la décision D2019_09_355 MAPA pour la construction des vestiaires du stade Bayard pour le lot n°4 : BARDAGE-ISOLATION	Entreprise GECALPES (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 13 000,00 € HT	4 NOVEMBRE 2019

Information sur les marchés subséquents :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
-----------	-----------	-------------------	---------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché subséquent n°1 suite à <u>L'Appel d'Offres Restreint</u> relatif à la fourniture de gaz naturel pour un ensemble de Points de Comptage et d'Estimation de la Ville de GAP, du CCAS, et de communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE et des services associés à cette fourniture Le marché subséquent est passé sur la base de l'accord-cadre n° 000078, notifié le 30/08/2019, après mise en concurrence de l'ensemble des Titulaires de l'Accord cadre.	GAZ DE BORDEAUX (33075 BORDEAUX CEDEX)	Le marché est passé sans maximum ni minimum. Consommation estimative annuelle de : 12 500 MWh PCS / an Montant global estimatif annuel : 786 229,87 € TTC, sur la base des prix unitaires engagés au BPU/DQE. La durée du marché subséquent n°1 est de 2 ans à compter de la date de début de la fourniture (01/10/2019)	20 SEPTEMBRE 2019
--	---	--	--------------------------

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Appel d'offres ouvert pour l'accord cadre fourniture de services de télécommunication avec la fourniture limitée d'accessoires pour les besoins du Groupement de Commande de la Ville de Gap. Lot n° 1 : Téléphonie fixe jusqu'à 12 communications simultanées, Lot n° 2 : Téléphonie fixe de plus de 12 communications simultanées, Lot n° 3 : Téléphonie mobile, Lot n° 4 : Machine to machine, Lot n° 5 : Accès à Internet à débit garanti, Lot n° 6 : Accès à Internet à débit non	Lot n° 1 : Société SFR Lot n° 2 : SFR/COMPLETEL Lot n° 3 : Société BOUYGUES TELECOM Lot n° 4 : Société STELLA TELECOM Lot n° 5 : Société STELLA TELECOM Lot n° 6 : Société STELLA TELECOM	Le marché est passé avec minimum et sans maximum fixés comme suit : Lot N° 1 : 15 000 € Lot N° 2 : 1 500 € Lot N° 3 : 10 000 € Lot N° 4 : 1 000 € Lot N° 5 : 10 000 € Lot N° 6 : 5 000 € Conclu pour une période de 24 mois renouvelé 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois.	6 AOUT 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

garanti.			
----------	--	--	--

AFFAIRES JURIDIQUES :

Introduction d'une requête auprès du Tribunal administratif de Marseille afin d'obtention de la désignation d'un Expert, dans le cadre d'une procédure de péril imminent relative à un immeuble menaçant ruine (rue du Centre).

Défense de la Commune dans un contentieux de règles de sécurité pour un immeuble pouvant être qualifié d'Etablissement recevant du public.

Défense de la Commune dans un contentieux d'urbanisme.

Le Conseil prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- ABSTENTION(S) : 1

M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **17 DEC. 2019**

Affiché ou publié le : **17 DEC. 2019**